



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 1015904269



F 166716

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
 Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

Régi code :

3

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : Nduwayezzi

Nom, Prénom :

R des Bluels 35 1950 Kraainem

N° carte d'identité : 591036308822

Adresse :

N°TVA : BE

CP + Commune :

Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- | | | | |
|--|---|------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="radio"/> Art 270 | <input type="radio"/> mise en usage | <input type="radio"/> modification | <input type="radio"/> extension |
| | <input type="radio"/> mobile | <input type="radio"/> temporaire | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Art 271 | <input type="radio"/> périodique | <input type="radio"/> contrôle | <input type="radio"/> |
| <input type="radio"/> Art 276 : renforcement | <input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation | | |

- | | | |
|--|----------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Art 86 | <input type="radio"/> Art 271bis | <input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation |
| <input type="radio"/> Art 87 | <input type="radio"/> Art 278 | <input type="radio"/> Unité de travail domestique |
| <input type="radio"/> Art 88 | <input type="radio"/> Art | <input type="radio"/> Parties communes |
| <input type="radio"/> Art | <input type="radio"/> Art | <input type="radio"/> Unité de travail |

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué		<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 0636	Index jour : nuit :	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit :
	Protection branchement (A) : O 20 O 25 O 32 O 40 O 50 O 63 O 80 O 100 O	n° :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : O 230 V <input checked="" type="checkbox"/> 3x230 V O 3N400 V O			Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : O 20 O 25 O 32 O 40 O 50 O 63 O 80 O 100 O	<input checked="" type="checkbox"/> boucle de terre <input type="radio"/> barres / piquets		O
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 6 mm ² - Type : NUB			
<input type="radio"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA	Nombre de tableaux : 2	Nombre de circuits terminaux : v.Sch	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input type="radio"/> Contacts dir.	<input type="radio"/> Contacts indir.	<input type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input type="radio"/> Matériel	<input type="radio"/> I>/section	<input type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : 14 Ω	<input type="radio"/> Isolement général : 1 MΩ	<input type="radio"/> Continuité de terre	<input type="radio"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input checked="" type="checkbox"/> était plombé <input type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation
<input type="radio"/> Néant
Infractions Installation existante
<input type="radio"/> Néant
Remarques
<input type="radio"/> Néant

Conclusion(s) :

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

27.10.2016

 par le même organisme de contrôle.

- La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : Demers

Agent n° : 1590 Date : 27/10/16

Annexe(s) : Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

Pour le Directeur Général : Signature

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie proposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.